



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agroalimentaire

Question écrite n° 71449

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'industrie agroalimentaire dans notre pays. L'agroalimentaire représente la première industrie de France. Il désire connaître les mesures qu'il souhaite prendre afin de renforcer l'attractivité de l'agroalimentaire.

Texte de la réponse

Le partenariat national pour le développement de l'industrie agroalimentaire (PNDIAA) prévoit un ensemble de mesures destinées à renforcer la compétitivité des entreprises dans ses différentes composantes. Il s'agit notamment de faciliter leurs investissements et de consolider leur structure financière. Par ailleurs, en termes d'emploi, il s'agit de mieux faire connaître les métiers offerts par les IAA et en améliorer l'image auprès des jeunes. Une action conjointe est ainsi progressivement mise en oeuvre en collaboration avec OSEO (l'Agence nationale de valorisation de la recherche Anvar et la banque du développement des PME/Sofaris, BDPME). Elle recouvre les prêts participatifs de développement, les contrats de développement innovation, le capital développement et une extension de la garantie des fonds de capital développement. En matière d'aide aux investissements, une enveloppe de 5 millions d'euros par an sera affectée prioritairement aux projets déposés dans le cadre des pôles de compétitivité, pour accompagner l'industrialisation de l'innovation. Pour améliorer l'image des métiers de l'agroalimentaire une campagne de promotion a été réalisée sous forme d'une série de spots radio visant à faire connaître les métiers de l'agroalimentaire et à susciter de nouvelles vocations auprès des jeunes de 15 à 24 ans. Exclusivement financée par le ministère de l'agriculture et de la pêche, la maquette de cette campagne est à la disposition de la profession si elle souhaite renouveler cette opération. En parallèle, le ministère de l'agriculture, le ministère chargé de l'emploi, le service public de l'emploi (SPE), l'Apecita (association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture) et la profession vont se mobiliser pour inciter les jeunes et les demandeurs d'emploi à travailler dans ce secteur économique en proposant des contrats d'apprentissage, des contrats issus de la loi de cohésion sociale ainsi que les contrats « nouvelles embauches ». L'ensemble des outils du SPE sera mobilisé pour faciliter les recrutements et fidéliser les salariés.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71449

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7479

Réponse publiée le : 25 octobre 2005, page 9951